



AVIS

Elections Commissions Administratives Paritaires (CAP) Catégories A-B et C

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018, fixant la date des élections relatives au renouvellement des représentants du personnel siégeant aux Commissions Administratives Paritaires au jeudi 6 décembre 2018.

Le Président de la fonction publique territoriale du centre de gestion de la Lozère vous informe qu'en application des dispositions de :

- 1) L'article 9-2^{ème} alinéa du Décret 89-229 du 17/04/1989, **les listes électorales** des catégories A-B et C dressées pour élire les représentants du personnel appelés à siéger aux Commissions Administratives Paritaires **peuvent être consultées** dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, 11 Boulevard des Capucins, 48000 Mende.
- 2) L'article 10 du Décret 89-229 du 17/04/1989, toutes demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes devront être formulées par écrit auprès de l'autorité territoriale au plus tard le 17 octobre 2018, à 24 heures, délai de rigueur.

Fait à Mende le 05 octobre 2018
Le Président

Laurent S

